



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU 27 MAI 2020

EXERCICE 2019

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Conseil d'administration

François NUSSE, Président Directeur Général

Dominique DARIDAN

Louise DE L'ESTANG DU RUSQUET

Céline NUSSE

Charles NUSSE

Frédéric NUSSE

Guillaume NUSSE

Jérôme NUSSE

Monique PRISSARD

Emmanuel RENAUDIN

Caroline VALENTIN

Commissaires aux comptes

BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
Pascal FRANCOIS

SEREC AUDIT, 70 bis rue Mademoiselle – 75015 Paris
Benoît GRENIER

Sommaire : page

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire	4
Attestation du rapport financier annuel	4
Rapport du Conseil à l'assemblée générale ordinaire	5
Rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise	17
Organigramme du Groupe	24
Exacompta Clairefontaine – comptes sociaux	25
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	38
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	43
Groupe Exacompta Clairefontaine – comptes consolidés	45
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	82
Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire	87

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2019 ;
- Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2019 ;
- Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Rapports des commissaires aux comptes
 - sur les comptes annuels
 - sur les conventions et engagements réglementés
 - sur les comptes consolidés
- Approbation des comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Eléments de rémunérations ;
- Mandats des administrateurs ;
- Mandats des commissaires aux comptes ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attestation du rapport financier annuel :

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Nusse
Directeur Général Délégué

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 MAI 2020

Mesdames, Messieurs,

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	2019	2018
Produits d'exploitation	8 361	8 227
Résultat d'exploitation	-16	-169
Résultat financier	5 700	4 330
Résultat net	4 931	5 487

La société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, holding, est une entité au service des sociétés du groupe dont elle gère la force de vente et certains biens immobiliers.

Par ailleurs, elle prend en charge sa gestion financière, la fonction de consolidation, le juridique et le fiscal, la communication et les relations avec les actionnaires. Elle coordonne les actions en matière de certification environnementale.

Depuis janvier 2003, les filiales versent à EXACOMPTA CLAIREFONTAINE une redevance égale à 0,2 % de leur valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Le montant des charges fiscalement non déductibles s'élève à 19 889 €.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920
Nombre d'actions ordinaires	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 248 997	1 192 493	1 278 105	1 220 327	1 478 146
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	6 520 151	5 072 573	4 260 995	2 065 601	3 525 087
Impôts sur les bénéfices	943 463	-903 725	825 352	829 951	2 271 913
Dotations nettes aux amortissements et provisions	645 751	488 883	12 666 797	750 344	658 681
Résultat net	4 930 937	5 487 415	-9 231 154	485 306	594 493
Résultat distribué	*3 394 440	3 054 996	3 054 996	2 941 848	2 262 960
RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation et avant dotations aux amortissements et provisions	4,93	5,28	3,04	1,09	1,11
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	4,36	4,85	-8,16	0,43	0,53
Dividende attribué	*3,00	2,70	2,70	2,60	2,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	40	41	44	43	44
Masse salariale	3 704 075	3 710 118	3 793 875	3 795 882	3 873 499
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 413 392	1 478 584	1 503 407	1 518 929	1 562 125

* Dividende proposé

FACTURES REÇUES ET EMISES NON REGLEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	Factures reçues					Factures émises				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total
	(A) - Tranches de retard de paiement									
Nombre de factures concernées					2					3
Montant total des factures concernées en € TTC	626	-	-	-	626	5 921	-	-	5 893	11 814
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,0 %				0,0 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						0,4 %			0,4 %	0,7 %
	(B) - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées									
Nombre des factures exclues	Néant					Néant				
Montant total des factures exclues en € TTC	Néant					Néant				
	(C) - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - art. L.441-6 ou art. L.443-1 du Code de commerce)									
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					Délais contractuels				

INFORMATIONS SUR LE TITRE ET ACTIONNARIAT

Le titre cotait 100 € le 2 janvier 2019 et termine l'année à 115 € (+15 %). Le nombre de titres échangés durant l'exercice est de 8 669.

Il n'existe aucun programme de rachat d'actions et il n'y a pas d'actionnariat salarié dans la société mère.

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Notre actionnaire principal, les Ets Charles NUSSE, possède 910 395 actions à droit de vote double, soit 80,46 % du capital au 31 décembre 2019.

La Financière de l'Echiquier, actionnaire minoritaire, a franchi à la hausse le seuil des 5 % en 2005.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 RESULTAT

(en milliers d'euros)	2019	2018
Produit des activités ordinaires	703 436	603 099
Résultat opérationnel	19 828	14 922
Résultat net avant IS	22 571	14 924
Résultat net après IS	17 067	12 480
Dont part des minoritaires	0	0
Part du groupe	17 067	12 480

Les comptes consolidés du Groupe intègrent les entités Eurowrap et Biella acquises durant l'année 2019 pour respectivement 9 et 6 mois d'activité. Le résultat de l'exercice 2019 prend en compte un profit d'acquisition (badwill) de 5 024 K€ sur entrée de périmètre et une dépréciation de goodwill de 708 K€, soit un impact global de + 4 316 K€.

L'application de la norme IFRS 16 conduisant à activer les contrats de location est sans effet significatif sur le résultat mais modifie les indicateurs financiers. Les effets les plus notable sont une amélioration de l'EBITDA de 10,4 M€ en contrepartie d'une charge d'amortissements supplémentaire et d'une charge financière, mais également une augmentation de l'endettement du Groupe.

En 2019, la marge brute d'autofinancement du groupe Exacompta Clairefontaine s'élève à 62 874 K€ et l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) à 62 819 K€, contre respectivement 38 706 K€ et 40 240 K€ en 2018.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe avec Etablissements Charles NUSSE qui fournit conseil et assistance aux sociétés du groupe. Les prestations délivrées sont rémunérées par une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

2.2 SECTEURS D'ACTIVITES

Papier

En papiers d'impression-écriture non couchés, les livraisons des usines européennes à destination de l'Europe de l'Ouest ont baissé de 6 % en 2019 (source CEPI). Avec 224 225 tonnes, nos ventes de papiers ont été en augmentation de 2,5 %.

La baisse des prix de pâtes à papier au deuxième semestre a été en grande partie compensée par l'augmentation de ceux de l'énergie. La demande a été forte en papiers recyclés et dans nos spécialités de haut de gamme. Nos investissements dans ce secteur, de l'ordre de 15 M€, ont principalement concerné nos lignes de production.

Transformation

Le marché des articles de papeterie en France a perdu 1,4 % en moyenne pour le « Papier Façonné » et 4,8 % pour le « Classement » (source GFK). Les prix de nos articles n'ont pas suffisamment répercuté les hausses de matières premières. Nos propres ventes se sont globalement maintenues grâce à notre adaptation aux évolutions de la distribution, à nos extensions géographiques et à la diversification de nos familles de produits. De ce point de vue, les perspectives de développements et de synergies qui nous ont amené à acquérir les entités Eurowrap et Biella se confirment. Par ailleurs, le montant des investissements de ce secteur a atteint 21 M€.

2.3 SITUATION FINANCIERE

2.3.1 Endettement

Au 31 décembre 2019, pour un chiffre d'affaires de 703 436 K€, l'endettement financier brut du Groupe s'élève à 258 895 K€ et les fonds propres à 419 348 K€.

Le Groupe a négocié des lignes de crédit avec ses partenaires bancaires.

A la clôture de l'exercice, le montant des billets de trésorerie émis était de 30 000 K€ sur un programme d'émission de 125 000 K€.

Le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 179 250 K€ au 31 décembre 2019 et affiche un endettement net de 79 645 K€. L'application de la norme IFRS 16 induit une dette financière de 36 843 K€.

2.3.2 Instruments financiers

Le Groupe ne détient plus d'instruments de couverture de taux. En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

2.4 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-après.

2.4.1 Risques liés à l'activité économique

En raison des acquisitions de 2019, la dimension européenne du Groupe s'est accrue. Le poids de nos actifs en Europe – hors France – a été multiplié par 5, et représente désormais 16,5 % contre 4,5 % en 2018.

Il en est de même pour nos ventes. Le chiffre d'affaires réalisé en France représente 56,6 % en 2019 contre 63,5 % en 2018, celui réalisé en Europe s'élève désormais à 39,3 % en 2019 contre 31,9 % en 2018. L'augmentation de la part européenne sera bien plus sensible en 2020, les groupes Eurowrap et Biella n'étant intégrés respectivement que pour 9 et 6 mois dans les comptes consolidés 2019.

L'achat de notre matière première principale, les pâtes à papier, s'effectue dans le cadre d'un marché mondial.

Le prix des matières peut varier de plus de 200 Euros par tonne sur des périodes relativement courtes en fonction de la capacité globale de production, de la demande des pays émergents et de la parité de l'Euro par rapport à l'US Dollar qui est la monnaie de référence de ce marché. Nous rappelons que le Groupe utilise environ 150 000 tonnes de pâtes dans l'ensemble de ses unités de production.

La consommation des papiers destinés à la bureautique et des articles de papeterie évolue régulièrement suivant les besoins des entreprises et des ménages. Elle est relativement peu liée à la conjoncture, sauf en cas de période exceptionnelle comme en 2008-2009.

Cependant, la transmission des données, la prise de notes, l'information et la formation sont de plus en plus assurées par des moyens informatiques. Il en a résulté une baisse annuelle de l'ordre de 3 % de la consommation de papiers destinés à l'impression et l'écriture en Europe depuis dix ans. Cette tendance baissière affecte également, plus ou moins, les différentes familles d'articles de papeterie.

La qualité de nos produits, notre implantation commerciale, la reconnaissance de nos marques par les consommateurs, nos efforts de recherche et de diversification sont des atouts pour nous adapter à ce contexte.

2.4.2 Risques financiers

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un tiers viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

→ Créances clients et autres débiteurs

Notre risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés.

→ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme pouvant se substituer ou venir en complément des émissions de billets de trésorerie. Les covenants associés sont respectés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change et de prix

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD. Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

2.4.3 Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.4.4 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Aucun texte réglementaire ne définit les constituants du changement climatique, les critères matériels de mesure, l'horizon temporel ou les valeurs associées. Le risque financier lié aux effets du changement climatique ne peut donc être évalué objectivement.

Cependant, le Groupe n'anticipe aucun risque financier majeur à court ou moyen terme, directement lié à l'augmentation des températures moyennes mondiales, à l'élévation du niveau des océans ou à la modification de la biodiversité.

Trois filiales papetières du Groupe sont soumises à la réglementation Européenne portant sur les émissions de gaz à effet de serre.

Le niveau des allocations de quotas est estimé suffisant pour couvrir les émissions attendues pour 2020. Cependant, le Groupe est en attente de confirmation du niveau des allocations gratuites de quotas pour la période 2021 – 2030, ce qui ouvre 2 risques spécifiques mais non quantifiables au titre :

- Des volumes attribués
- Du niveau de prix sur le marché

La Déclaration de performance extra-financière présente la politique environnementale du Groupe. Elle détaille notamment les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les mesures prises pour réduire l'empreinte environnementale issue de ses activités.

2.5 PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.5.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre à la fois par le conseil d'administration, la Direction Générale et le personnel d'un groupe destiné à donner une assurance raisonnable concernant la réalisation d'objectifs dans les domaines suivants :

- efficacité et efficience des opérations
- fiabilité de l'information comptable et financière
- conformité aux lois et règlements en vigueur

Le contrôle interne consiste en l'ensemble des méthodes que le management a mis en œuvre pour donner une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs et prévenir la survenance d'événements préjudiciables.

2.5.2 Finalités et limites

Le contrôle interne assure une maîtrise des opérations de l'entreprise et la protège contre différents types de risques, notamment :

- les irrégularités et les fraudes, y compris informatiques
- l'omission ou l'inexactitude significative dans le traitement des informations, et par là même dans les états financiers
- le non respect des obligations légales et contractuelles de l'entreprise
- la destruction, la dégradation ou la disparition des actifs, la mauvaise évaluation du patrimoine

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, tant par la limite inhérente à tout processus mis en œuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

Le groupe s'appuie sur quatre types d'informations comptables et financières pour assurer son pilotage :

- les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés
- les comptes trimestriels (mars et septembre – non publiés)
- les comptes prévisionnels (non publiés)

2.5.3 Les procédures relatives au traitement de l'information comptable et financière

Le recensement systématique des risques est la première étape du contrôle interne. La cartographie des risques du groupe ne présente pas de particularités très spécifiques, les principaux enjeux sont les suivants :

- maîtrise des achats de matières premières
- risque environnemental
- protection des actifs et des sites industriels,
- contrôle de l'utilisation des instruments financiers et couverture du risque de change

Les procédures en matière comptable et financière qui s'appliquent aux différentes sociétés du groupe peuvent être synthétiquement décrites :

- établissement de comptes prévisionnels
- suivi budgétaire
- suivi du chiffre d'affaires intra-groupe
- rapprochements comptables intra-groupe
- suivi des soldes intermédiaires de gestion mensuels et cumulés
- situation de trésorerie mensuelle et cumulée
- composition et performance du portefeuille de placements
- suivi mensuel des engagements financiers court et moyen terme des filiales avec transmission et contrôle des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Le contrôle interne en matière d'instruments financiers fait l'objet d'un contrôle spécifique par la Direction Générale, aussi bien en ce qui concerne les types d'instruments utilisés que les niveaux de risques maximaux encourus qui sont mesurés quotidiennement.

Ces instruments financiers (contrats ou options) constituent une opération permettant de réduire le risque de variation de valeur d'un élément de l'actif ou du passif, ou d'une transaction future non encore matérialisée avec lesquels ils sont corrélés, ou bien encore d'un engagement futur.

Le Groupe n'a pas organisé de service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte (tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'il contrôle). Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale ou ses délégataires ou ses mandataires, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe.

Pour le traitement de l'information comptable et financière, le Groupe et ses filiales utilisent notamment les systèmes suivants :

- Yourcegid fiscalité (gestion fiscale)
- Talentia Consolidation et Intercompany (consolidation)
- SAP, Navision (comptabilité & finances)
- Zadig (gestion du personnel)
- Excalibur (intranet comptable et financier)

3. ANTICIPATIONS AVANT LA SITUATION PANDEMIQUE

Le maintien de la situation existante dans les premières semaines de 2020, tant en ce qui concerne la demande de nos produits que la marge dégagée, nous permettait d'envisager des résultats en progression pour cet exercice.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les informations connues postérieurement au 31 décembre 2019 sont des éléments de la période 2020 qui n'autorisent pas à ajuster les montants comptabilisés au 31 décembre 2019. L'OMS n'a prononcé l'état d'urgence sanitaire qu'au 30 janvier 2020 et déclaré que l'épidémie liée au Covid-19 est devenue une pandémie le 11 mars 2020.

La situation nouvelle créée par l'épidémie en cours de Covid-19 bouleverse les références économiques que nous avons. Toutefois, à fin mars, nos différentes unités poursuivaient leurs activités de façon à satisfaire les besoins de nos clients et à préserver les emplois de nos salariés.

Le Groupe a mis en place des mesures destinées à protéger la santé de ses employés telles que la limitation des déplacements, le recours au télétravail, la surveillance de la température des salariés sur sites avec la mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques.

- **Activité**

A fin mars, les chaînes d'approvisionnement et de logistique étaient peu affectées. Du fait d'un absentéisme augmenté, nous avons adapté l'organisation de nos ateliers. La production de papiers restait stable mais les volumes produits par les ateliers de transformation étaient en retrait de l'ordre de 20 %.

La chute des ventes de la distribution est un facteur inquiétant pour les mois à venir, d'autant qu'on ne connaît pas la durée du confinement de la population des différents pays européens et de ses effets sur la consommation. Les incidences seraient toutefois différentes suivant la nature des produits fabriqués, leur saisonnalité de reports clients ou d'autres facteurs locaux.

- **Situation financière**

Pour renforcer la liquidité immédiate, des placements à court terme ont été repris pour un montant de 34 M€.

Le Groupe estime qu'il dispose d'une situation financière saine qui lui permettra de faire face aux conséquences de la pandémie. Bien qu'il ne soit plus possible d'émettre des billets de trésorerie, des lignes de tirage restent mobilisables à hauteur de 135 M€ jusqu'en 2022.

- **Perspectives**

L'essentiel des activités du Groupe est centré sur l'Europe, les autres zones géographiques ne représentent que 4 % du chiffre d'affaires consolidé. Les perspectives sont donc étroitement liées à la situation épidémique en Europe et à la durée de la chute brutale de consommation qui en découle.

Le Groupe pense qu'il n'est pas réaliste de faire actuellement des prévisions fondées pour 2020, l'éventail des scénarios possibles étant beaucoup trop large.

Il a toujours démontré des capacités de résilience suffisantes lui permettant de faire face, notamment à la crise financière de 2008.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En production de papiers, nous travaillons l'homogénéité, les brillances et les enductions de ceux destinés à des impressions ou des conditionnements spécialisés. En particulier, nous avons développé des papiers légèrement couchés, d'autres pour les impressions jet d'encre et des cartes pour les produits de luxe. De multiples essais sont effectués sur nos cinq machines. Parallèlement, nous valorisons l'utilisation des fibres recyclées en les destinant à de belles impressions.

Pour les articles de papeterie, un de nos ateliers met au point des équipements spéciaux. Par ailleurs, nous disposons de bureaux de design ; ainsi nous sommes pionniers pour la création de couvertures à usages multiples sous la marque KOVERBOOK. L'évolution de notre gamme d'articles pour les beaux arts convainc de plus en plus d'utilisateurs. Enfin, le laboratoire de Photoweb est en pointe pour les applications numériques personnalisées, tant en propre que pour le compte de ses filiales acquises récemment.

6. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total du Groupe Exacompta Clairefontaine était de 3 631 personnes au 31 décembre 2019 dont 629 pour les groupes acquis, Eurowrap et Biella. Les sociétés appliquent à titre principal la convention collective de la production des papiers cartons et celluloses, ou celle du cartonnage.

Le Comité de groupe a été réuni le 20 juin 2019 pour commenter l'activité et les perspectives économiques et sociales de l'exercice.

7. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Les informations requises à l'article L225-102-1 du Code de commerce font l'objet d'un document spécifique intitulé « Déclaration de performance extra-financière » qui fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

Il comprend notamment des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

8. PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

8.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat à affecter est de (en euros) :

Bénéfice de l'exercice 2019 4 930 937,06 €

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Premier dividende 226 296,00 €

Second dividende 3 168 144,00 €

Total des dividendes 3 394 440,00 €

Affectation aux autres réserves 1 536 497,06 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 3,00 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2016	2,60	1 131 480
2017	2,70	1 131 480
2018	2,70	1 131 480

8.2 ADMINISTRATEURS

Votre Conseil vous propose de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François NUSSE demeurant 105 rue de Lille à Paris 7^{ème}.

Ce mandat, valable pour une durée de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2025.

8.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes venant à échéance, un appel d'offre a été mis en place et le Conseil, suivant la recommandation du comité d'audit, vous propose :

- Le renouvellement de la société BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
- La nomination de la société ADVOLIS, 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris

Ces mandats, valables pour une durée de 6 ans, prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2025.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Mme Céline NUSSE

- Directrice générale de Zadig Productions

M. Charles NUSSE

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exaclair Ltd (GB)
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)
- Gérant des sociétés allemandes : Brause Produktion et Rodeco
- Administrateur d'Exaclair SA (BE)
- Administrateur de Biella Schweiz (CH)

M. François NUSSE

- Président du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Président d'Exacompta
- Président de Papeteries Sill
- Président de Claircell Ingénierie
- Cogérant d'Ernst Stadelmann (AT)
- Administrateur délégué d'Exaclair SA (BE)
- Président du conseil d'administration de Biella Schweiz (CH)

M. Frédéric NUSSE

- Président des Papeteries de Clairefontaine
- Cogérant d'Exaclair GmbH (DE)

M. Guillaume NUSSE

- Président de Clairefontaine Rhodia
- Président de CFR
- Président de Madly
- Administrateur unique d'Exaclair SA (ES)
- Gérant des sociétés marocaines : Makane Bouskoura, Publiday et Clair Maroc
- Director d'Eurowrap Ltd (GB)
- Chairman de AE4 2012 Holding (SE) et Eurowrap A/S (DK)

M. Jean-Claude Gilles NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Gérant d'AFA
- Président de Photoweb
- Président du Conseil d'administration d'Exaclair SA (BE)

M. Jean-Marie NUSSE

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Administrateur d'Exaclair SA (BE)

M. Jérôme NUSSE

- Président des Editions Quo Vadis
- Président d'Exaclair Italia (IT)
- Président de Quo Vadis Japan (JP)
- Président de Quo Vadis Editions (US)

Mme Monique PRISSARD

- Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Mme Caroline VALENTIN

- Membre du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
- Gérante de Cartier et Cie
- Administratrice de Lancel Sogedi

M. Dominique DARIDAN

- Président de Daridan Conseil, Recherche Crédit et Investissements

Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUET

- Directrice de Cabinet chez Société Générale Equipment Finance

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil est composé de dix administrateurs nommés par les actionnaires et d'un administrateur représentant les salariés.

Exacompta Clairefontaine inscrit sa politique dans le long terme grâce au caractère familial de son actionnaire principal.

Son conseil d'administration rassemble des membres ayant des responsabilités directes dans les différents pôles du groupe, ainsi que des spécialistes des questions financières et sociales. Ensemble, ils regroupent les qualifications et l'expérience nécessaires pour déterminer les orientations des activités du groupe et veiller à leur suivi.

Les autres axes de la politique de diversité conduisent non seulement au respect des dispositions légales quant à la proportion des administrateurs de chaque sexe mais aussi à un renouvellement du Conseil. L'âge moyen des administrateurs a ainsi diminué de plus de six ans depuis 2015.

Les échéances des mandats sont exprimées en date de clôture d'exercice.

- M. François NUSSE – mandat jusqu'en 2019
- M. Frédéric NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Guillaume NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Jérôme NUSSE – mandat jusqu'en 2021
- M. Dominique DARIDAN – mandat jusqu'en 2022
- Mme Céline NUSSE – mandat jusqu'en 2022
- Mme Caroline VALENTIN – mandat jusqu'en 2022
- M. Charles NUSSE – mandat jusqu'en 2023

- M. Emmanuel RENAUDIN, représentant les salariés – mandat jusqu'en 2023
- Mme Monique PRISSARD – mandat jusqu'en 2024
- Mme Louise DE L'ESTANG DU RUSQUET – mandat jusqu'en 2024

La direction générale est assumée par le Président du conseil d'administration.

Il est également en charge du département Exacompta et entouré de deux Directeurs généraux délégués non administrateurs qui l'assistent dans les domaines suivants :

- Monsieur Jean-Claude Gilles NUSSE – Directeur général délégué : départements AFA et Photoweb.
- Monsieur Jean-Marie NUSSE – Directeur général délégué : départements Papeteries de Clairefontaine et Clairefontaine Rhodia. Coordination administrative et financière.

Aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du Président directeur général.

Le Conseil ne dispose d'aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital.

Les convocations du Conseil sont faites par écrit huit jours au moins à l'avance. Les réunions se tiennent au siège social ou au siège d'une filiale à Paris.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et toutes les réunions ayant pour objet l'examen des comptes.

Le Conseil s'est réuni cinq fois en 2019.

- Le Conseil du 15 février a traité des dossiers de développement externe ;
- Le Conseil du 28 mars a arrêté les comptes de l'exercice précédent et a préparé l'Assemblée ;
- Le Conseil du 12 septembre a examiné la situation semestrielle, notamment la conjoncture du début d'exercice et les soldes intermédiaires de gestion et d'autres thèmes particuliers ;
- Les Conseils du 6 juin et du 28 novembre ont traité de la situation conjoncturelle, de l'activité et de points divers.

Les Conseils de mars et septembre ont été suivis par un communiqué à l'attention de tous les actionnaires.

Un ou plusieurs autres Conseils peuvent se tenir si les circonstances l'exigent, notamment en cas de perspectives de développement externe ou d'investissement significatif.

La présence physique des membres du Conseil aux réunions n'est pas requise, le recours à des moyens de visioconférence étant autorisé par le règlement intérieur. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité. Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Lors des Conseils d'administration, chaque responsable de département présente une analyse des points suivant :

- matières premières et énergie
- résultats de la période
- investissements
- perspectives et risques

Les administrateurs prennent connaissance des comptes consolidés du groupe et de ceux des différents départements.

Les comptes consolidés comportent un certain nombre d'analyses dont notamment :

- variation des capitaux propres
- contribution au résultat consolidé par société

Le projet des comptes sociaux de la société Exacompta Clairefontaine et consolidés est transmis aux administrateurs huit jours au minimum avant la réunion du Conseil appelé à les arrêter. Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président communique immédiatement ou rapidement les informations et documents complémentaires requis.

3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Il n'existe pas de modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Les principales dispositions statutaires régissant les droits de vote et la participation sont :

Extrait des statuts (article 8.2) : « Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires ».

Extrait des statuts (article 8.3.2) : « Les actions revêtant la forme nominative qui, intégralement libérées, sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux (2) ans, bénéficient d'un droit de vote double eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent ».

Extrait des statuts (article 15.2) : « Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en toute autre localité indiquée dans l'avis de convocation, dans les formes et délais prévus par les dispositions réglementaires ».

Extrait des statuts (article 16.) : « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La société peut en outre exiger que les actions sous la forme nominative soient inscrites au nom de leur titulaire dans la comptabilité-titres de la société avant une date fixée dans l'avis et

la lettre de convocation, qui ne peut être antérieure de plus de cinq (5) jours à celle de la réunion de l'assemblée ».

Extrait des statuts (article 16.2) : « Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée : il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant figurer sur le même document que la formule de procuration ».

4. Gouvernement d'entreprise

Du fait de ses spécificités : actionnariat familial puissant, valeurs d'entreprise portées par ses membres..., le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

Le mode de fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur et les évolutions de celui-ci sont décidées au cours des différentes réunions.

De même, un Code de conduite régissant les comportements pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence été approuvé par le Conseil d'administration de mai 2017

Comité d'audit :

Il est représenté par le Conseil d'administration où siègent les principaux dirigeants des cinq départements du Groupe.

Le Conseil n'a pas formalisé d'autres comités permanents chargés de suivre des domaines particuliers. En fonction des problématiques à traiter, des comités ad hoc peuvent être mis en place.

5. Conventions

Il n'existe pas de conventions soumises à l'article L225-38 du Code de commerce.

La redevance de 0,2 % au titre de la convention d'assistance liant Exacompta Clairefontaine et ses filiales détenues à 100 % entre dans le champ d'exclusion prévu à l'alinéa premier de l'article L225-39 du même Code et est conclue à des conditions normales.

La procédure mise en œuvre par le conseil d'administration pour évaluer la nature courante et les conditions normales de cette convention consiste à la qualifier lors de chaque mise à jour ou modification.

La dernière mise à jour de la convention a été approuvée par le conseil d'administration du 26 mars 2014. Le conseil du 27 mai 2015 l'a qualifié « d'opération courante conclue à des conditions normales ».

Cette convention dans son esprit et montant existe depuis 2003, ce qui est indiqué au rapport de gestion.

6. Rémunération des mandataires sociaux

6.1 Rémunérations hors jetons de présence

Les mandataires sociaux sont des membres ayant des responsabilités directes dans les différents pôles du groupe ou des spécialistes des questions financières et sociales. Ensemble, ils regroupent les qualifications et l'expérience nécessaires pour déterminer les orientations des activités et répondent de ce fait directement à l'intérêt social de la société et du groupe.

La politique de rémunération des mandataires sociaux d'Exacompta Clairefontaine repose sur des principes identiques à ceux applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Groupe applique le principe de rémunérations fixes pour les mandataires sociaux et il n'existe pas de rémunération variable. Les dispositifs de stock-options, d'attribution d'actions gratuites, d'actions de performance, régimes de retraite supplémentaire y sont inexistantes. De même, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement de retraite ou autre avantage au titre de la prise ou de la cessation de fonctions, ni d'autre avantage viager pris par la société Exacompta Clairefontaine à leur bénéfice.

Hors jetons de présence, aucun administrateur n'est rémunéré par la société Exacompta Clairefontaine. Les différences de rémunération reflètent les responsabilités confiées, la spécificité du poste occupé et l'expérience. Les augmentations de rémunération sont individualisées.

Cette politique de rémunération sera soumise au vote des actionnaires conformément aux dispositions du Code de commerce.

Le montant global des rémunérations perçues, hors jetons de présence, par les mandataires sociaux en 2019 s'élève à 1 259 K€ dans les comptes consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine, contre 1 333 K€ en 2018.

Le montant des rémunérations et avantages en nature suivant, hors jetons de présence, a été versé ou était dû au titre de l'exercice 2019 aux Président directeur général et Directeurs généraux délégués en raison de leurs fonctions dans les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Exacompta Clairefontaine. L'exercice 2018 est présenté sur le même périmètre pour le calcul de l'évolution annuelle.

Rémunérations et avantages en nature - en Euros	2019	2018	Evolution annuelle
M. François Nusse Président directeur général	184 375	220 971	-36 596
M. Jean-Marie Nusse Directeur général délégué	139 478	159 813	-20 335
M. Jean-Claude Gilles Nusse Directeur général délégué	68 918	68 072	+846

Les rémunérations sont exclusivement fixes et conformes à la politique décrite ci-avant.

L'article L225-37-3 requiert de présenter les ratios entre le niveau de rémunération de chacun de ces dirigeants et la moyenne et médiane des rémunérations des salariés de la société Exacompta Clairefontaine autres que les mandataires sociaux.

Ces ratios ne sont pas applicables, aucun mandataire social n'étant rémunéré par la société Exacompta Clairefontaine. De même les éléments d'évolution requis au 6° du même article sont sans objet.

L'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2019, dans sa septième résolution a approuvé les rémunérations et avantages de toute nature versés au titre de 2018 aux Président directeur général et Directeurs généraux délégués et dans sa huitième résolution la politique de rémunération telle que définie aux dispositions légales en vigueur en 2018.

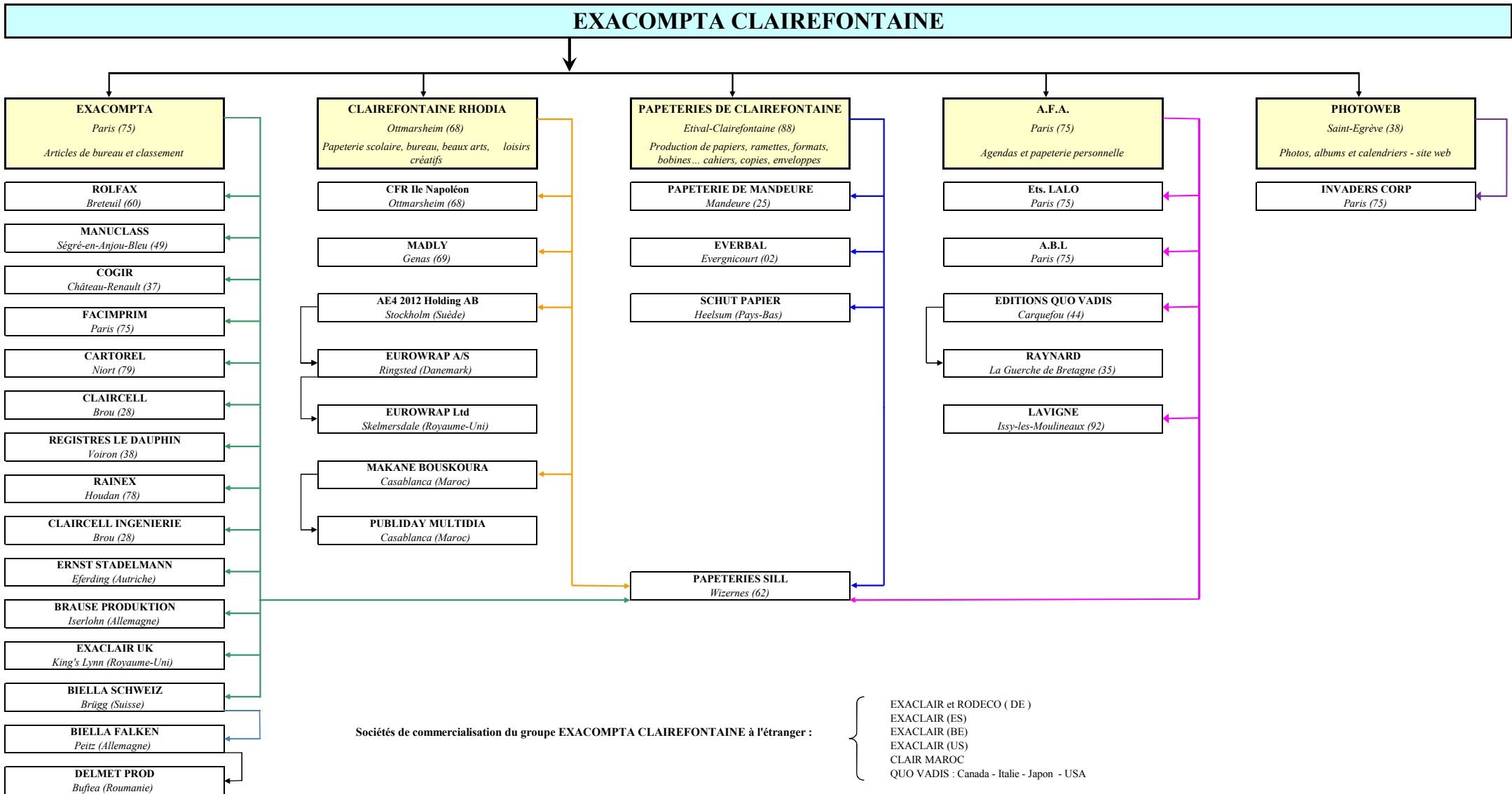
6.2 Jetons de présence

Le conseil examine la pertinence du niveau des jetons de présence attribués à chaque administrateur au regard des charges et responsabilités leur incombant et au temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions.

Le conseil d'administration du 28 novembre 2019 a décidé d'une attribution à part égale entre chaque administrateur tenant compte de leur participation aux conseils, ainsi que l'attribution d'une part variable complémentaire aux administrateurs n'ayant pas de lien salarial avec le groupe Exacompta Clairefontaine ou actionnarial avec les Etablissements Charles Nusse. La part variable concerne deux administrateurs et conduit à un doublement de la part fixe au prorata des réunions de conseils auxquelles ils ont assisté.

Pour l'exercice 2019, le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'est élevé à 91 000 € dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2019.

ORGANIGRAMME DU GROUPE



Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes sociaux au
31 décembre 2019

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF en K€	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	6	14
Immobilisations incorporelles en cours		
Immobilisations corporelles		
Terrains	3 854	3 563
Constructions	5 895	6 612
Autres immobilisations corporelles	21	13
Immobilisations corporelles en cours	3 879	158
Immobilisations financières		
Participations	315 570	315 570
Créances rattachées à des participations	9 925	7 483
Prêts	65 954	3 840
Autres immobilisations financières	507	7
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	405 611	337 260
Stocks	198	198
Avances et acomptes versés sur commandes	24	42
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	1 874	2 533
Autres créances	40 390	46 377
Charges constatées d'avance	229	151
Disponibilités	78 739	35 168
TOTAL ACTIF CIRCULANT	121 454	84 469
Ecarts de conversion actif	52	27
TOTAL ACTIF	527 117	421 756

PASSIF en K€	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	4 526	4 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
Ecarts de réévaluation	485	485
Réserves		
Réserve légale	453	453
Autres réserves	122 173	119 740
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice - bénéfice	4 931	5 487
Provisions réglementées	1 773	1 959
CAPITAUX PROPRES	296 907	295 216
Provisions		
Pour risques	52	27
Pour charges	331	363
TOTAL DES PROVISIONS	383	390
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	128 725	36 273
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229	210
Dettes fiscales et sociales	4 717	1 146
Autres dettes	96 123	88 490
Produits constatés d'avance	33	31
TOTAL DES DETTES	229 827	126 150
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	527 117	421 756

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	1 249	1 192
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 675	6 579
Autres produits	437	456
PRODUITS D'EXPLOITATION	8 361	8 227
Achats et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 871	1 847
Impôts, taxes et versements assimilés	438	388
Salaires et traitements	3 704	3 710
Charges sociales	1 413	1 478
Dotations aux amortissements sur immobilisations	821	875
Dotations aux provisions	31	30
Autres charges	99	68
CHARGES D'EXPLOITATION	8 377	8 396
RESULTAT D'EXPLOITATION	-16	-169
Produits financiers de participations	5 520	4 748
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	178	25
Autres intérêts et produits assimilés	1 098	739
Reprises sur provisions, transferts de charges	27	47
Différences positives de change	145	243
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	6 968	5 802
Dotations aux amortissements et provisions	52	27
Intérêts et charges assimilées	1 177	1 367
Différences négatives de change	39	78
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 268	1 472
RESULTAT FINANCIER	5 700	4 330
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 684	4 161
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		62
Sur opérations en capital	81	560
Reprises sur provisions, transferts de charges	304	505
PRODUITS EXCEPTIONNELS	385	1 127
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	77	575
Dotations aux amortissements et provisions	118	130
CHARGES EXCEPTIONNELLES	195	705
RESULTAT EXCEPTIONNEL	190	422
Impôts sur les bénéfices	943	-904
BENEFICE DE L'EXERCICE	4 931	5 487

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont :

- le total du bilan s'élève à 527 117 332 €
- le résultat net s'élève à 4 930 937,06 €

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers sont établis en conformité avec le règlement 2014-03 de l'ANC et suivants relatifs au plan comptable général.

1.2. Comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

1.3. Changements de méthodes comptables

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Faits marquants de l'exercice

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

1.5. Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire du COVID-19 n'a pas d'effet significatif sur l'activité de la société Exacompta Clairefontaine dont la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Immobilisations

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat hors frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation, pour chaque composant, sur les bases suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| <input type="checkbox"/> Logiciels | 1 à 3 ans |
| <input type="checkbox"/> Constructions | 25 à 40 ans |
| <input type="checkbox"/> Agencements et aménagements des constructions | 10 à 20 ans |
| <input type="checkbox"/> Matériel de bureau & informatique | 3 à 10 ans |

La différence entre les amortissements fiscaux et économiques est portée en amortissements dérogatoires.

Dépréciations :

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

2.2. Stocks

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois résineux sur pied.

2.3. Créances et dettes

Evaluation & dépréciation :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Elles sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

2.4. Trésorerie

Trésorerie court terme :

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission, ont une échéance fixe et une durée maximale de 365 jours. A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 30 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage :

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 135 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2019.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs détenus à des fins de transaction. La valeur au bilan, soit 23 437 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2019. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.5. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires constatés correspondent à la différence entre l'amortissement déterminé selon les usages fiscaux et l'amortissement calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 1 773 K€ à la clôture.

2.6. Provisions pour risques et charges

2.6.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite

La méthode retenue pour le calcul de la provision est la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le calcul repose sur les principales hypothèses suivantes :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- montant des indemnités à percevoir en fonction de la convention collective « Cartonnage »
- âge de départ à la retraite : de 60 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut du salarié
- taux de charges sociales : 45 %
- taux d'actualisation : 0,83 %

Le montant de l'engagement de retraite, charges sociales comprises, est provisionné en totalité à la clôture et s'élève à 331 K€.

2.6.2 Autres provisions

Les autres provisions comptabilisées correspondent aux pertes de change liées aux écarts de conversion pour 52 K€.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. Société consolidant les comptes de la société

Exacompta Clairefontaine est détenue à 80,46 % par les Ets Charles NUSSE, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 603 248 € – 138 Quai de Jemmapes 75010 PARIS.

3.2. Effectif

L'effectif moyen de la société mère est de 40 personnes en 2019 (1 cadre administratif et 39 commerciaux).

3.3. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec toutes les sociétés françaises. Cette convention est reconductible d'année en année par tacite reconduction.

La société mère du groupe fiscal est la société Exacompta Clairefontaine.

La charge d'impôt comptabilisée correspond à celle qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale, sous réserve des dispositions suivantes :

- absence de limitation du bénéfice d'imputation des déficits reportables en avant
- remboursement des crédits d'impôts non imputés par la société, dès lors que ces crédits d'impôts ont pu être imputés par la société mère

Les économies d'impôts réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits.

La charge d'impôt liée à l'intégration fiscale s'élève à 889 K€ en 2019.

3.4. Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés par la société.

Le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'élève à 91 K€ en 2019, dans le cadre de la décision de l'assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2019.

3.5. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'importance significative concernant les parties liées n'a été conclue à des conditions différentes de celles du marché.

3.6. Engagements hors bilan

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA et Photoweb) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 1 ^{er} janvier	1 131 480	4 €
Au 31 décembre	1 131 480	4 €

Variation des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2018	295 216
Dividendes distribués	-3 055
Variation des provisions réglementées	-185
Résultat de l'exercice 2019	4 931
Capitaux propres au 31/12/2019	296 907

Variation des immobilisations brutes

en K€	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture
Concessions, brevets, licences	253		7		260
Immobilisations incorporelles	253		7		260
Terrains	3 576	370	76		3 870
Constructions et aménagements	20 793	78	23		20 848
Autres immobilisations corporelles	123	17	10		130
Immobilisations corporelles en cours	158	3 721			3 879
Immobilisations corporelles	24 650	4 186	109		28 727
Participations	352 570				352 570
Créances rattachées à des participations	7 483	3 042	600		9 925
Prêts	3 840	64 700	2 586		65 954
Autres immobilisations financières	7	500			507
Immobilisations financières	363 900	68 242	3 186		428 956

Variation des amortissements sur immobilisations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises et sorties	Montants à la clôture
Concessions, brevets, licences	239	15		254
Immobilisations incorporelles	239	15		254
Terrains	13	3		16
Constructions et aménagements	14 181	795	23	14 953
Autres immobilisations corporelles	110	8	9	109
Immobilisations corporelles	14 304	806	32	15 078

Tableau des filiales et participations (en euros)

Filiales	Capital social et capitaux propres	% détenu	Titres valeur brute valeur nette	Dividendes encaissés
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE 88480 Etival Clairefontaine SIREN n° 402 965 297	91 200 000 183 204 637	100 %	103 001 491 103 001 491	2 451 000
EXACOMPTA 75010 Paris SIREN n° 702 047 564	2 160 000 87 440 137	100 %	115 692 905 90 692 905	1 451 250
AFA 75010 Paris SIREN n° 582 090 452	1 440 000 42 198 967	100 %	49 633 433 37 633 433	
CLAIREFONTAINE RHODIA 68490 Ottmarsheim SIREN n° 339 956 781	22 500 000 34 741 172	100 %	40 912 423 40 912 423	722 500
PHOTOWEB 38120 Saint-Egrève SIREN n° 428 083 703	40 000 18 988 757	100 %	43 329 750 43 329 750	895 000

Participations	Capital social et capitaux propres	% détenu	Titres valeur brute valeur nette	Dividendes encaissés
Coopérative forestière FORÊTS & BOIS DE L'EST	variable	non significatif	3 038 3 038	

Variation des provisions et dépréciations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montants à la clôture
Amortissements dérogatoires	1 959	118	304		1 773
Provisions réglementées	1 959	118	304		1 773
Pertes de change	27	52		27	52
Pensions et obligations similaires	346	31		46	331
Autres charges	17		17		
Provisions pour risques et charges	390	83	17	73	383
Titres de participation	37 000				37 000
Dépréciations	37 000				37 000

Dotations et reprises		
o exploitation	31	46
o financières	52	27
o exceptionnelles	118	321
Total	201	394

Echéancier des créances

Echéances des créances - en K€	Montants bruts	- de 1 an	+ de 1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
Créances rattachées à des participations	9 925		9 925
Prêts	65 954	7 252	58 702
Autres immobilisations financières	507		507
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
Créances clients	1 874	1 874	
Personnel et comptes rattachés	14	14	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	24	24	
Groupe et associés	40 352	40 352	
Charges constatées d'avance	229	229	
Total général	118 879	49 745	69 134

Echéancier des dettes

Echéances des dettes - en K€	Montants bruts	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes – Ets de crédit	128 725	48 117	50 505	30 103
Fournisseurs et comptes rattachés	229	229		
Personnel et comptes rattachés	523	523		
Organismes sociaux	401	401		
Impôts sur les bénéfices	3 533	3 533		
Taxe sur la valeur ajoutée	122	122		
Autres impôts, taxes et assimilés	138	138		
Groupe et associés	95 283	95 283		
Autres dettes	840	840		
Produits constatés d'avance	33	33		
Total général	229 827	149 219	50 505	30 103

Détail des charges & produits constatés d'avance

en K€	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Opérations d'exploitation	182	
Opérations financières	47	33
Total	229	33

Détail des charges à payer & produits à recevoir

en K€	Charges à payer	Produits à recevoir
Factures non parvenues // à établir	91	90
Dettes // créances fiscales & sociales	624	
Opérations financières	32	446
Total	747	536

Détail des transferts de charges

en K€	Transferts de charges
Transferts de charges externes	1 427
Transferts de charges de personnel	5 019
Transferts de charges impôts & taxes	184
Total	6 630

Produits et charges exceptionnels

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Cession des immobilisations corporelles	81	560
Reprise d'amortissements dérogatoires	304	505
Autres produits		62
Total des produits exceptionnels	385	1 127
Cession des immobilisations corporelles	77	575
Dotation aux amortissements dérogatoires	118	130
Autres charges		
Total des charges exceptionnelles	195	705

Situation fiscale différée et latente

en K€ (au taux d'IS de 28 %)	Montant
<i>Impôt sur :</i>	
Amortissements dérogatoires	497
Total des accroissements	497
<i>Impôt payé d'avance sur :</i>	
Congés payés	78
Autres	93
Total des allègements	171
Situation fiscale différée nette	326

Déficits reportables	204
Situation fiscale latente nette	-204

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition - en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 684		5 684
Résultat exceptionnel	190		190
Charge d'impôt			
• charge d'intégration fiscale		889	889
• autres effets d'impôt		54	54
Total général	5 874	943	4 931

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapports des commissaires aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 316 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note 2.1.2 de l'annexe, la valeur d'inventaire est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés et de l'endettement net. Il est tenu compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales auquel cas des données consolidées peuvent être intégrées dans l'évaluation.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres, basée notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction.

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques liées constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 26 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce. En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 ne sont individualisées dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise que pour les seuls président-directeur général et directeurs généraux délégués. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises, ni de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE par l'assemblée générale du 31 mai 1996 pour le cabinet SEREC AUDIT et du 22 mai 2008 pour le cabinet BATT AUDIT.

Au 31 décembre 2019, le cabinet SEREC AUDIT était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BATT AUDIT dans la 12ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Nancy, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

Benoît GRENIER

BATT AUDIT

Pascal FRANCOIS

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÈGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Nancy, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Benoît GRENIER

Pascal FRANCOIS

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes consolidés au
31 décembre 2019

Bilan consolidé

en K€	31/12/2019	31/12/2018	Notes
ACTIFS NON COURANTS	352 001	256 563	
Immobilisations incorporelles	13 922	13 170	(2.1.4)
Immobilisations incorporelles – Goodwills	37 383	26 924	(2.1.4)
Immobilisations corporelles	290 010	213 054	(2.1.5)
Actifs financiers	9 764	2 464	(2.1.6)
Impôts différés	922	951	(2.4)
ACTIFS COURANTS	514 310	429 947	
Stocks	207 341	197 155	(2.2.1)
Créances clients et autres créances	125 121	108 080	(2.2.2)
Acomptes versés	2 114	1 700	
Créances d'impôt	484	7 667	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	179 250	115 345	(2.2.3)
TOTAL DES ACTIFS	866 311	686 510	

CAPITAUX PROPRES	419 348	402 269	
Capital	4 526	4 526	
Réserves liées au capital	215 856	213 423	
Réserves consolidées	180 189	173 449	
Ecart de conversion	1 710	-1 609	
Résultat - part du groupe	17 067	12 480	
Capitaux propres – part du groupe	419 348	402 269	
Intérêts minoritaires	0	0	
DETTES NON COURANTES	221 425	128 012	
Dettes portant intérêt	170 090	80 826	(2.6)
Impôts différés	25 985	23 729	(2.4)
Provisions	25 350	23 457	(2.5)
DETTES COURANTES	225 538	156 229	
Dettes fournisseurs	71 098	61 013	
Partie à court terme des dettes portant intérêt	88 895	37 597	(2.6)
Provisions	3 383	2 192	(2.5)
Dettes d'impôt	3 829	163	
Autres dettes	58 333	55 264	(2.8)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	866 311	686 510	

Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2019	31/12/2018	Notes
Produits des activités ordinaires	703 436	603 099	
- Ventes de produits	691 502	594 516	
- Ventes de services	11 934	8 583	
Autres produits opérationnels	7 464	12 258	
- Reprises d'amortissements	272	23	(2.1.4, 2.1.5)
- Subventions	433	452	
- Autres produits	6 759	11 783	
Variation de stocks de produits finis et de travaux en-cours	-8 101	15 067	(2.2.1)
Production immobilisée	1 543	1 334	
Marchandises et matières consommées	-342 593	-309 599	(2.2.1)
Charges externes	-109 261	-103 761	
Frais de personnel	-171 924	-155 198	(2.12)
Impôts et taxes	-12 270	-12 522	
Dotations aux amortissements	-41 367	-28 124	(2.1.4, 2.1.5)
Autres charges opérationnelles	-7 099	-7 632	
RESULTAT OPERATIONNEL – avant dépréciation des goodwills	19 828	14 922	
Dépréciation des goodwills / profit d'acquisition	4 316		(2.1.4, 2.1.1)
RESULTAT OPERATIONNEL – après dépréciation des goodwills	24 144	14 922	
Produits financiers	2 758	3 076	
Charges financières	-4 331	-3 074	
Résultat financier	-1 573	2	(2.12)
Charges d'impôt sur le résultat	-5 504	-2 444	(2.4, 2.10)
Résultat après impôts	17 067	12 480	
Résultat net – part des minoritaires	0	0	
Résultat net - part du Groupe	17 067	12 480	
Résultat de la période	17 067	12 480	
Nombre d'actions	1 131 480	1 131 480	(2.3)
RESULTAT (de base & dilué) PAR ACTION	15,08	11,03	

Etat du résultat global

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net de la période	17 067	12 480
• Ecart de conversion des états financiers d'entités étrangères	3 319	-27
• Ecart actuariels	-252	-320
Résultat global total	20 134	12 133
Attribuable :		
- aux minoritaires	0	0
- au Groupe	20 134	12 133

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capitaux propres – Part du Groupe	Capitaux propres – Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2017	393 900	0	393 900
Écarts de conversion	-27		-27
Écarts actuariels	-320		-320
Autres variations	-709		-709
Total des opérations n'affectant pas le résultat	-1 056		-1 056
Résultat de l'exercice	12 480		12 480
Dividendes	-3 055		-3 055
Solde au 31/12/2018	402 269	0	402 269
Écarts de conversion	3 319		3 319
Écarts actuariels et autres variations	-252		-252
Total des opérations n'affectant pas le résultat	3 067		3 067
Résultat de l'exercice	17 067		17 067
Dividendes *	-3 055		-3 055
Solde au 31/12/2019	419 348	0	419 348

* Dividende versé par Exacompta Clairefontaine 2,70 € par action.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

La trésorerie d'ouverture et de clôture au tableau des flux de trésorerie se détermine de la manière suivante :

en K€	31/12/2019	31/12/2018	Notes
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	179 250	115 345	(actif)
Dettes financières – part à court terme	-88 857	-37 565	(2.6)
Intérêts courus des dettes financières	-38	-32	(2.6)
Trésorerie au tableau de variation des flux de trésorerie	90 355	77 748	

Le rapprochement avec la « Partie à court terme des dettes portant intérêt » inscrite au passif est présenté en note 2.6.

Variation des flux de trésorerie

en K€	31/12/2019	31/12/2018	Notes
Résultat net de l'ensemble consolidé	17 067	12 480	
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	40 327	26 143	(2.1.4 à 2.1.6, 2.5) (2.4)
• Variation des impôts différés	2 256	103	
• Plus values de cession, nettes d'impôt	158	1 036	
• Ecart de conversion	3 319	-27	
• Autres	-253	-1 029	
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	<i>62 874</i>	<i>38 706</i>	
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-14 456	-25 088	Bilan
• Variation liée à l'impôt sur les bénéfices	6 346	-2 242	
• Impôt sur les bénéfices décaissé	4 503	-676	
(1) Flux net de trésorerie générés par l'activité	59 267	10 700	
• Acquisitions d'immobilisations	-43 680	-26 767	(2.1.4 à 2.1.6)
• Cessions d'immobilisations	1 037	1 097	
• Incidence des variations de périmètre - acquisitions	-43 280	-85	
(2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-85 923	-25 755	
• Dividendes versés	-14 839	-11 370	(Variation des capitaux propres)
• Dividendes reçus	11 784	8 315	
• Emprunts souscrits	98 948	27 045	
• Incidence des variations de périmètre - acquisitions	9 285		
• Remboursements d'emprunts	-55 163	-34 011	
• Intérêts payés	-1 213	-923	
• Intérêts reçus	565	571	
• Remboursement de la dette de location	-10 104		
(3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	39 263	-10 373	
(1+2+3) Total des flux de trésorerie	12 607	-25 428	
Trésorerie d'ouverture	77 748	103 176	
Trésorerie de clôture	90 355	77 748	
Variation de trésorerie	12 607	-25 428	

La présentation du tableau des flux de trésorerie est impactée par l'application de la nouvelle norme IFRS 16 qui améliore les flux de trésorerie liés à l'activité et diminue les flux de trésorerie liés aux opérations de financement.

Présentation des états financiers consolidés

1- Principes généraux – déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 mars 2020. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Dans le contexte de risques lié à la crise sanitaire du COVID-19, la Direction du Groupe a mis en place un plan de prévention et de continuité d'activités visant à la fois à protéger l'ensemble des collaborateurs dans le respect des directives des pouvoirs publics et garantir la poursuite de l'exploitation. Cet évènement, postérieur à la clôture, n'a pas d'effet sur les comptes présentés.

2- Adoption des normes internationales

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2019

- ✗ IFRS 16 – *Contrats de location*
- ✗ Amendements à IFRS 9 – *Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative*
- ✗ IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*
- ✗ Amendements à IAS 19 – *Modification, réduction ou liquidation de régime*
- ✗ Améliorations annuelles – *Cycle 2015-2017*

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après 2019

- ✗ Amendements à IAS 1 et IAS 8 – *Définition du terme « significatif »*
- ✗ Amendements des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

En 2019, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune norme, amendement ou interprétation approuvé par l'Union Européenne.

3- Changement de méthode comptable : IFRS 16 – Contrats de location

Les principales caractéristiques de cette norme entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 sont :

Comptabilisation des contrats de location simple

Tous les contrats de location simple sont à comptabiliser suivant un modèle unique conduisant à enregistrer au passif une dette de location correspondant à la somme des paiements de location futurs actualisés et, à l'actif, un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle de location.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux d'intérêt d'emprunt pour l'acquisition d'un bien de même nature sur une durée similaire à celle du contrat.

Le Groupe Exacompta Clairefontaine a fait le choix de la méthode rétrospective simplifiée. L'option d'évaluer le droit d'utilisation au montant de la dette de loyer apparaissant au bilan immédiatement avant la date de première application a été utilisée pour l'ensemble des contrats.

Les contrats de faible valeur ainsi que les contrats se terminant dans l'année 2019 n'ont pas été retenus.

Nature des contrats de location

Les contrats de location sont à près de 90 % des contrats de location immobilière, les autres natures étant principalement des matériels de manutention et des véhicules.

Au cas particulier des baux commerciaux, la durée retenue pour ces contrats est la période généralement exécutoire. Le Groupe est en cours d'analyse de la décision IFRS IC du 26 novembre 2019 mais n'anticipe pas d'impact significatif.

4- Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles ont été appliquées d'une manière uniforme à l'ensemble des entités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

5- Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, Exacompta Clairefontaine, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »).

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe.

Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

6- Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère. Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société Exacompta Clairefontaine et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au résultat financier selon le cas en produits ou en charges.

Pour chaque entité individuelle exerçant son activité à l'étranger, les actifs et les passifs sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice, ce qui représente une approximation suffisante des cours aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

7- Regroupements d'entreprises

Le goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent entre la contrepartie transférée et le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur.

Le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est ouverte lors de chaque opération de regroupement d'entreprises et ne peut être modifiée ultérieurement.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la quote-part de la participation détenue avant la prise de contrôle est évaluée à sa juste valeur. Le produit ou la perte correspondante est enregistré en résultat.

L'évaluation initiale du regroupement d'entreprises peut être ajustée en contrepartie du goodwill en cas de nouvelles informations sur des faits existants à la date d'acquisition. La période d'ajustement de l'évaluation initiale est limitée à 12 mois à compter de la date de l'acquisition. Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé à des conditions avantageuses, l'acquéreur comptabilise le profit correspondant en résultat à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun est un regroupement dans lequel la totalité des entités ou des activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes, le Groupe applique la méthode de la valeur comptable à l'ensemble des opérations impliquant les entités sous contrôle commun.

8- Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe sont destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives.

Le Groupe ne détient pas de bien immobilier significatif entrant dans la catégorie des immeubles de placement. Les installations industrielles et autres équipements sont des actifs détenus dans le cadre des activités de production ou de fourniture de biens et services.

L'ensemble des immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire est inscrit au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont des actifs destinés à la production comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire et aucune valeur résiduelle n'est retenue. Il est déterminé en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes et par an :

- Terrains	non amortis
- Constructions	25 à 40 ans
- Agencements et aménagements	10 à 20 ans
- Installations techniques et équipements	10 à 20 ans
- Autres matériels de bureau et informatique	3 à 10 ans

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, la modification de la durée d'utilité est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

9- Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Lorsque les principes pour la comptabilisation à l'actif de dépenses de développement ne sont pas satisfaits, elles sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Goodwills

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets diminués des passifs éventuels identifiables à la date de l'acquisition.

Le goodwill est initialement évalué à son coût et comptabilisé en tant qu'actif selon les principes exposés au paragraphe 7 ci-avant. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont constitués le plus souvent de filiales ou de regroupements de filiales présentant des synergies et ne présentant pas de flux de trésorerie indépendants.

Ces UGT sont largement indépendantes du Groupe consolidé, et leur taille est inférieure aux segments opérationnels tels que définis par la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*.

Chaque année un test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie porteuses de goodwills, ainsi qu'à chaque arrêté s'il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée, selon les modalités suivantes conformément au dispositif prévu par la norme IAS 36 :

- ✖ Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie fiscalisés. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- ✖ Business plans à 3 ans correspondant aux plans validés par la Direction ;
- ✖ Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 3 ans sur la base d'un taux de croissance propre au secteur d'activité.

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur pour un goodwill comptabilisée au compte de résultat n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

Marques

Les marques sont inscrites en tant qu'actifs incorporels et comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition. En l'absence de limite prévisible à leur capacité de générer des flux nets de trésorerie, la durée d'utilité des marques exploitées par le Groupe est considérée comme indéfinie.

Elles ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi qu'à chaque arrêté s'il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée sur les bases suivantes et par an :

- | | |
|--|------------|
| - Brevets, licences et logiciels | 3 à 8 ans |
| - Autres immobilisations incorporelles | 5 à 10 ans |

10- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)

A chaque clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer la perte de valeur éventuelle.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée suivant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Si la valeur recouvrable est estimée comme étant inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement enregistrée dans les charges au compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif lors d'un exercice antérieur peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

11- Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont classés en actifs disponibles à la vente évalués en juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

Si la juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, les participations restent évaluées au coût d'acquisition. Dans le cas d'une dépréciation, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Les créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières sont évaluées en juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

12- Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

13- Stocks

Les stocks sont inscrits au plus faible entre le coût ou leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matière première et les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les filiales papetières du Groupe exercent une activité soumise à la réglementation Européenne portant sur les quotas de gaz à effet de serre transposée dans le code de l'environnement français. Un quota est une unité de compte représentative de l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone. La période actuelle d'allocation de quotas d'émission couvre la période 2013-2020.

Les méthodes de comptabilisation appliquées par le Groupe sont celles issues du règlement N° 2012-03 de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de ce règlement, le Groupe applique le modèle « Production » pour lequel la détention des quotas est liée à un processus de production générant des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont utilisés pour se conformer aux obligations de restitution.

Les principales caractéristiques de l'application de ce modèle sont les suivantes :

- ✗ Les quotas sont comptabilisés en stocks
 - Les quotas alloués par l'Etat sont comptabilisés pour une valeur nulle. Ils sont suivis en quantité uniquement
 - Les quotas acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition
- ✗ Evaluation à la date de clôture
 - Une dépréciation est à comptabiliser lorsque la valeur actuelle du stock est inférieure à sa valeur comptable
 - Les quotas alloués, étant affectés d'une valeur nulle, ne sont pas soumis à une évaluation spécifique

- ✖ La sortie de stock
 - Les quotas sont sortis du stock au fur et à mesure des émissions de CO₂. Dans le cas de quotas alloués il n'y a pas d'incidence comptable
 - En cas de cession de quotas, les plus-values et moins-values sont comptabilisées en résultat opérationnel
- ✖ Les obligations liées aux émissions de gaz à effet de serre
 - L'obligation fondamentale de restitution de quotas de CO₂ en fonction des émissions est inchangée par rapport aux périodes d'allocation précédentes
 - A la clôture de chaque période comptable, si les quotas [alloués + acquis] sont insuffisants pour faire face à l'obligation de restitution, un passif correspondant au montant des quotas manquants à acquérir est comptabilisé

14- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire.

Ces placements sont convertibles en un montant de trésorerie connu sous un délai maximal de mobilisation d'une semaine et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction – valeurs mobilières de placement – sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue et la part à court terme des comptes courants qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

15- Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilisait des instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt. Depuis le 31 décembre 2018, le Groupe ne détient plus d'instruments de couverture de taux, ceux-ci étant arrivés à échéance.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie et couverture de juste valeur). Les instruments financiers dérivés sont classés le cas échéant dans la catégorie des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat. Le profit ou la perte résultant des évaluations successives à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

16- Dettes portant intérêt

Tous les instruments financiers sont évalués initialement à leur juste valeur et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier et n'incluent pas les coûts internes d'administration.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales contrôlées constituent un passif financier. La dette est estimée en fonction des contrats et peut être ré-estimée en fonction des résultats réalisés par l'entité.

Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options déduction faite des intérêts minoritaires correspondants avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe.
Les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

17- Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les paiements à un régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont encourues.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les calculs sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

18- Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque l'opération a été approuvée par le Groupe et a fait l'objet d'une communication.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

19- Produits et charges

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Les ventes de produits et de services sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales et des taxes relatives aux ventes.

Les ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de la livraison des biens et du transfert de la propriété à l'acheteur qui en supporte les risques et les avantages.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, évalué par référence aux travaux effectués.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont déduites de cet actif pour constituer son coût de revient.

La subvention est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts et les passifs de trésorerie, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments financiers qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

20- Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas qualifiée d'impôt sur le résultat et n'entre pas dans le champ d'application de la norme IAS 12. Les contributions sont enregistrées en charge opérationnelle.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises).

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.

21- Gestion du risque financier

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie par la Direction générale.

Risques de marché

L'exposition aux risques de marché consiste essentiellement au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

□ Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD.

Pour gérer ce risque de change, le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées dans cette devise.

□ Risque de taux d'intérêt

Certains emprunts initialement émis à taux variable exposaient le Groupe au risque de variation des flux de trésorerie, et en conséquence, des swaps de taux d'intérêt étaient contractés.

En raison de taux fixes actuellement bas, il n'a pas été jugé opportun de recourir à de nouveaux instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

□ Créances clients et autres débiteurs

Notre risque de crédit est toujours réparti sur un grand nombre de clients même s'il y a une concentration des distributeurs de nos produits. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le niveau de ce risque.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Le risque de crédit est également limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit, et en conséquence, l'application d'IFRS 9 dans ce domaine n'a pas d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés.

Les montants présentés au bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées.

□ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

22- Information sectorielle

Les segments opérationnels sont basés sur l'organisation interne du Groupe et définis par pôle de métier.

Les activités principales par pôle de métier sont les suivantes :

- Papier : production, finition et mise en format de papier
- Transformation : façonnage d'articles de papeterie, de bureau et de classement, et digital photos

Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

Une information sectorielle par zone géographique est également présentée, ventilée pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.

Notes annexes aux comptes consolidés

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés sont consolidées au 31 décembre 2019 suivant la méthode de l'intégration globale (I.G.).

Nom	Adresse	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	N° de SIREN
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE			Société mère	505 780 296
A.B.L.	132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	622 033 124
A.F.A.	132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	582 090 452
CARTOREL	358, Avenue de Paris 79025 NIORT	100	100	I.G.	025 770 470
CFR Ile Napoléon	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100	100	I.G.	439 721 697
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	19, rue de l'Abbaye - 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE	100	100	I.G.	402 965 297
CLAIREFONTAINE RHODIA	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100	100	I.G.	339 956 781
CLAIRCELL	ZI – rue de Chartres 28160 BROU	100	100	I.G.	432 357 358
COGIR	10, rue Beauregard 37110 CHATEAU-RENAULT	100	100	I.G.	885 783 159
REGISTRES LE DAUPHIN	27, rue George Sand 38500 VOIRON	100	100	I.G.	055 500 953
MADLY	6, rue Henri Becquerel 69740 GENAS	100	100	I.G.	400 210 449
EVERBAL	2, Route d'Avaux 02190 EVERGNICOURT	100	100	I.G.	542 091 194
EXACOMPTA	138-140, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	702 047 564
FACIMPRIM	15, rue des Ecluses Saint Martin 75010 PARIS	100	100	I.G.	702 027 665
LALO	138, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	572 016 814

LAVIGNE	139-175, rue Jean Jacques Rousseau 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	100	100	I.G.	332 346 444
PAPETERIE DE MANDEURE	14, rue de la Papeterie 25350 MANDEURE	100	100	I.G.	339 310 807
MANUCLASS	ZI d'Etriché 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU	100	100	I.G.	318 110 665
CLAIRCELL INGENIERIE	ZI – rue de Chartres 28160 BROU	100	100	I.G.	490 846 763
EDITIONS QUO VADIS	14, rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU	100	100	I.G.	054 807 748
RAYNARD	6, rue de la Peltière – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	100	100	I.G.	659 200 786
RAINEX	Lieudit Saint-Mathieu - ZI 78550 HOUDAN	100	100	I.G.	709 805 717
ROLFAX	ZI route de Montdidier 60120 BRETEUIL	100	100	I.G.	432 030 088
PAPETERIES SILL	Rue du Moulin 62570 WIZERNES	100	100	I.G.	085 650 141
PHOTOWEB	1, rue des Platanes 38120 SAINT-EGREVE	100	100	I.G.	428 083 703
INVADERS CORP	144, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	538 606 377
BRAUSE Produktion	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
EXACLAIR GmbH (Allemagne)	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
RODECO	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
MAKANE BOUSKOURA	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
CLAIR MAROC	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
PUBLIDAY MULTIDIA	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
ERNST STADELMANN	Bahnhofstrasse 8 A – 4070 EFERDING	100	100	I.G.	
EXACLAIR (Espagne)	E – 08110 MONTCADA I REIXAC	100	100	I.G.	
EXACLAIR (Belgique)	Boulevard Paepsem, 18D B – 1070 ANDERLECHT	100	100	I.G.	
EXACLAIR Inc (Etats-Unis)	143 west, 29th street USA – NEW YORK	100	100	I.G.	
EXACLAIR Ltd (Grande Bretagne)	Oldmedows Road KING'S LYNN, Norfolk PE30 4LW	100	100	I.G.	

QUO VADIS International Ltd	1055, rue Begin – Ville Saint Laurent QUEBEC H4R 1V8	100	100	I.G.	
EXACLAIR Italia Srl	Via Soperga, 36 I – 20127 MILANO	100	100	I.G.	
QUO VADIS Japon Co Ltd	Sangenjaya Combox 4F 1–32–3 Kamjuma Setagaya-Ku, TOKYO	100	100	I.G.	
QUO VADIS Editions Inc	120, Elmview Avenue HAMBURG, NY 14075–3770	100	100	I.G.	
SCHUT PAPIER (Pays-Bas)	Kabeljauw 2 NL – 6866 HEELSUM	100	100	I.G.	
BIELLA SCHWEIZ (Suisse)	Erlenstrasse 44 CH – 2555 BRÜGG	100	100	I.G.	
BIELLA-FALKEN (Allemagne)	Am Bahnhof 5 03185 PEITZ	100	100	I.G.	
DELMET PROD (Roumanie)	Industriei 3 070000 BUFTEA	100	100	I.G.	
AE4 2012 HOLDING (Suède)	Hamilton Advokatbyrå, Box 715 101 33 STOCKHOLM	100	100	I.G.	
EUROWRAP A/S (Danemark)	Odinsvej 30, 4100 RINGSTED	100	100	I.G.	
EURO WRAP Ltd (Grande Bretagne)	Unit 2 Pikelaw Place West Pimbo Industrial State SKELMERSDALE WN8 9PP	100	100	I.G.	

Mouvements affectant le périmètre de consolidation	
Entrées – acquisitions	Sorties
<ul style="list-style-type: none"> • AE4 2012 HOLDING AB, EUROWRAP A/S, EURO WRAP Ltd Acquisition à 100 % par Clairefontaine Rhodia le 28 mars 2019 • BIELLA SCHWEIZ AG, BIELLA-FALKEN GmbH, DELMET PROD Srl Acquisition à 100 % par Exacompta le 23 mai 2019 	

Les effets des mouvements de périmètre sont détaillés dans les informations sur le bilan et le compte de résultat ci-après.

2. INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

2.1 Actifs non courants

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Marques

Dans le poste « concessions, licences, marques et droits similaires » figurent des marques pour un montant global de 7 367 K€.

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2019.

Goodwills

Les principaux goodwills enregistrés concernent 3 filiales au 31 décembre 2019. L'information sectorielle présente la répartition des goodwills par secteurs d'activités et géographiques.

Le test annuel de dépréciation des UGT a été effectué en 2019 sur la base de la valeur d'utilité des flux de trésorerie, en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de l'UGT. Les modalités de détermination de la valeur d'utilité en 2019 sont similaires à celles retenues en 2018.

Les hypothèses clés utilisées dans la détermination des montants recouvrables sont le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur terminale.

- ✗ Le taux d'actualisation des flux de trésorerie des UGT a été estimé à partir du coût moyen pondéré du capital, soit un taux avant impôt compris entre 6,20 et 6,77 % dans les UGT relevant du secteur Transformation et de 10,15 % dans le secteur Papier.
- ✗ Le taux de croissance long terme à l'infini des UGT est principalement compris entre 0 % et 1,5 %.

Aucune perte de valeur au titre des tests de dépréciation des UGT n'a été enregistrée. Cependant des goodwills spécifiques ont été dépréciés pour un montant global de 708 K€.

Sensibilité des pertes de valeur aux changements d'hypothèses clés :

- Une augmentation des taux d'actualisation de 1 point sur l'ensemble des UGT du Groupe engendrerait un risque de perte de valeur de 1,3 M€.
- Une diminution des taux de croissance à l'infini de 1 point sur l'ensemble des UGT du Groupe engendrerait un risque de perte de valeur de 0,8 M€.

Acquisition des groupes Eurowrap et Biella

- Un goodwill de 11 166 K€ a été enregistré dans les comptes consolidés suite à la prise de contrôle à 100 % du groupe Eurowrap par filiale Clairefontaine Rhodia
- L'acquisition du groupe Biella par Exacompta a conduit à un profit d'acquisition (badwill) de 5 024 K€. Il a été enregistré en résultat conformément aux dispositions de la note 7 de présentation des états financiers consolidés et est porté sur la ligne « Dépréciation des goodwills » au compte de résultat.

- Les comptes consolidés du Groupe intègrent les entités Euowrap et Biella acquises durant l'année 2019 pour respectivement 9 et 6 mois d'activité. Leur contribution aux produits des activités ordinaires est de 75 370 K€ et celle au résultat opérationnel est de 2 851 K€ hors profit d'acquisition.

2.1.2 Immobilisations corporelles

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles a fait l'objet d'une revue dans le Groupe. Aucune modification de durée d'utilité conduisant à un changement significatif d'estimation comptable n'a été identifiée sur la période.

Contrats de location agrégés dans les tableaux correspondants (IFRS 16)

Le Groupe Exacompta Clairefontaine a fait le choix de la méthode rétrospective simplifiée. L'option d'évaluer le droit d'utilisation au montant de la dette de loyer apparaissant au bilan immédiatement avant la date de première application a été utilisée pour l'ensemble des contrats. De même, les contrats de faible valeur ainsi que les contrats se terminant dans l'année 2019 n'ont pas été retenus.

Les taux d'intérêts implicites des contrats n'étant pas déterminables, le groupe utilise son taux d'emprunt marginal pour évaluer l'obligation locative. Il est déterminé par référence aux taux d'intérêts des emprunts, souscrits ou non, ayant des échéances et profils de paiement similaire. Il est notamment établi à partir d'échéances de 7 à 10 ans applicables aux locations immobilières qui représentent près de 90 % des contrats en valeur de droits d'utilisation.

Catégories des locations au 31/12/2019

en K€	Immobilier	Matériel industriel	Autres	Total
Droits d'utilisation	40 890	2 300	3 521	46 711
Amortissements	8 169	516	1 275	9 960
Valeur nette	32 721	1 784	2 246	36 751

La dette de location est présentée dans la note 2.6.

Au compte de résultat, la charge d'amortissement des droits d'utilisation s'élève à 10 177 K€ et les intérêts de location à 299 K€.

2.1.3 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les autres titres immobilisés sont maintenus à leur coût à défaut de juste valeur fiable.

Les créances rattachées aux participations et les prêts et autres immobilisations financières sont évaluées au coût amorti. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2019, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total
Valeur brute à l'ouverture	27 289	32 269	5 541	65 099
Acquisitions		495	692	1 187
Cessions		-417		-417
Variations de périmètre	11 166	11 456	886	23 508
Ecart de conversion		447	51	498
Transferts et autres mouvements	-1 072	2 478	-446	960
Valeur brute à la clôture	37 383	46 728	6 724	90 835
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	365	21 310	3 330	25 005
Cessions		-417		-417
Variations de périmètre		11 003	885	11 888
Amortissements		1 864	1 073	2 937
Dépréciations	708			708
Reprises				
Ecart de conversion		432	50	482
Transferts et autres mouvements	-1 073			-1 073
Amortissements et dépréciations à la clôture	0	34 192	5 338	39 530
Valeur nette comptable à l'ouverture	26 924	10 959	2 211	40 094
Valeur nette comptable à la clôture	37 383	12 536	1 386	51 305

Au 31 décembre 2018, en K€	Goodwills	Concessions, licences, marques et droits similaires	Autres	Total
Valeur brute à l'ouverture	28 631	30 876	5 397	64 904
Acquisitions		1 443	109	1 552
Cessions		-1 288		-1 288
Variations de périmètre		440		440
Ecart de conversion		-3	35	32
Transferts et autres mouvements	-1 342	801		-541
Valeur brute à la clôture	27 289	32 269	5 541	65 099
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	1 707	20 653	2 841	25 201
Cessions		-1 288		-1 288
Variations de périmètre		373		373
Amortissements		1 583	448	2 031
Dépréciations				
Reprises				
Ecart de conversion		-3	33	30
Transferts et autres mouvements	-1 342	-8	8	-1 342
Amortissements et dépréciations à la clôture	365	21 310	3 330	25 005
Valeur nette comptable à l'ouverture	26 924	10 223	2 556	39 703
Valeur nette comptable à la clôture	26 924	10 959	2 211	40 094

2.1.5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2019, en K€ Droits d'utilisation IFRS 16 inclus	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	146 947	458 547	39 865	9 302	654 661
Acquisitions	43 603	19 560	7 558	11 736	82 457
Cessions	-2 309	-20 998	-1 879		-25 186
Variations de périmètre	95 355	69 475	9 551	228	174 609
Ecart de conversion	2 967	1 471	320	10	4 768
Transferts et autres mouvements	1 944	5 489	86	-9 550	-2 031
Valeur brute à la clôture	288 507	533 544	55 501	11 726	889 278
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	83 608	326 508	31 060	431	441 607
Cessions	-2 175	-20 162	-1 833		-24 170
Variations de périmètre	69 939	61 914	8 110		139 963
Amortissements	13 921	20 401	4 108		38 430
Dépréciations					
Reprises				-272	-272
Ecart de conversion	2 170	1 282	258		3 710
Transferts et autres mouvements					
Amortissements et dépréciations à la clôture	167 463	389 943	41 703	159	599 268
Valeur nette comptable à l'ouverture	63 339	132 039	8 805	8 871	213 054
Valeur nette comptable à la clôture	121 044	143 601	13 798	11 567	290 010

Au 31 décembre 2018, en K€	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	141 175	449 234	37 369	10 734	638 512
Acquisitions	4 517	8 983	2 595	8 710	24 805
Cessions	-1 189	-6 453	-797	-24	-8 463
Variations de périmètre			214		214
Ecart de conversion	197	175	22		394
Transferts et autres mouvements	2 247	6 608	462	-10 118	-801
Valeur brute à la clôture	146 947	458 547	39 865	9 302	654 661
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	79 878	312 374	29 163	173	421 588
Cessions	-586	-5 185	-736		-6 507
Variations de périmètre			196		196
Amortissements	4 435	18 969	2 417		25 821
Dépréciations				272	272
Reprises		-8		-14	-22
Ecart de conversion	86	153	20		259
Transferts et autres mouvements	-205	205			0
Amortissements et dépréciations à la clôture	83 608	326 508	31 060	431	441 607
Valeur nette comptable à l'ouverture	61 297	136 860	8 206	10 561	216 924
Valeur nette comptable à la clôture	63 339	132 039	8 805	8 871	213 054

2.1.6 Actifs financiers

Au 31 décembre 2019, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 379	982	1 175	3 536
Acquisitions	5 250	60	573	5 883
Cessions		-82	-97	-179
Variations de périmètre	27 483		269	27 752
Ecart de conversion			23	23
Transferts et autres mouvements				
Valeur brute à la clôture	34 112	960	1 943	37 015
Dépréciations à l'ouverture	1 037	33	2	1 072
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre	25 705			25 705
Dépréciations	464			464
Reprises				
Ecart de conversion	10			10
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	27 216	33	2	27 251
Valeur nette comptable à l'ouverture	342	949	1 173	2 464
Valeur nette comptable à la clôture	6 896	927	1 941	9 764

Au 31 décembre 2018, en K€	Participations non consolidées	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	997	961	1 099	3 057
Acquisitions		48	209	257
Cessions			-115	-115
Variations de périmètre	382			382
Ecart de conversion			17	17
Transferts et autres mouvements		-27	-35	-62
Valeur brute à la clôture	1 379	982	1 175	3 536
Dépréciations à l'ouverture	613	0	2	615
Acquisitions / cessions				
Variations de périmètre	382			382
Dépréciations	42	33		75
Reprises				
Ecart de conversion				
Transferts et autres mouvements				
Dépréciations à la clôture	1 037	33	2	1 072
Valeur nette comptable à l'ouverture	384	961	1 097	2 442
Valeur nette comptable à la clôture	342	949	1 173	2 464

L'augmentation des participations non consolidées correspond principalement aux titres Fizzer acquis le 20 décembre 2019.

Les autres créances sont principalement composées de dépôts et cautionnements pour 1462 K€.

2.1.7 Tableau des échéances des autres actifs financiers

Au 31 décembre 2019, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	86	191	683	960
Autres immobilisations financières	740	7	1 196	1 943
Immobilisations et créances financières	826	198	1 879	2 903

Au 31 décembre 2018, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	129	175	678	982
Autres immobilisations financières	639	38	498	1 175
Immobilisations et créances financières	768	213	1 176	2 157

2.2 Actifs courants

2.2.1 Stocks par nature

Au 31 décembre 2019, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	80 152	21 451	110 920	212 523
Variation	-1 151	-1 232	-5 665	-8 048
Variations de périmètre	8 861	1 944	10 463	21 268
Valeur brute à la clôture	87 862	22 163	115 718	225 743
Dépréciations à l'ouverture	9 539	1 114	4 715	15 368
Dotations	10 276	1 239	4 776	16 291
Reprises	-10 036	-991	-4 282	-15 309
Variations de périmètre	756	40	1 235	2 031
Ecart de conversion et autres mouvements	2	2	17	21
Dépréciations à la clôture	10 537	1 404	6 461	18 402
Valeur nette comptable à l'ouverture	70 613	20 337	106 205	197 155
Valeur nette comptable à la clôture	77 325	20 759	109 257	207 341

Au 31 décembre 2018, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	66 947	19 362	98 357	184 666
Variation	13 205	2 089	12 563	27 857
Valeur brute à la clôture	80 152	21 451	110 920	212 523
Dépréciations à l'ouverture	6 291	1 123	5 254	12 668
Dotations	9 954	990	4 229	15 173
Reprises	-6 706	-999	-4 766	-12 471
Ecart de conversion et autres mouvements			-2	-2
Dépréciations à la clôture	9 539	1 114	4 715	15 368
Valeur nette comptable à l'ouverture	60 656	18 239	93 103	171 998
Valeur nette comptable à la clôture	70 613	20 337	106 205	197 155

2.2.2 Dépréciation des autres actifs courants

en K€	Dépréciations à l'ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre et autres écarts	Dépréciations à la clôture
Créances clients	2 198	759	-1 438	727	2 246
Autres créances	241				241
Total	2 439	759	-1 438	727	2 487

Tableau des échéances des créances clients et autres créances

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Clients et comptes rattachés	108 817	1 123		109 940
Créances fiscales et sociales	11 883			11 883
Débiteurs divers	2 739			2 739
	107 113	733		124 562
Dépréciation				-2 487
Actifs financiers				122 075
Charges constatées d'avance				3 046
Créances clients et autres créances au bilan				125 121

2.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement) sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat. La valeur au bilan, soit 62 375 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2019. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.3 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions de 4 Euros, soit 4 525 920 €, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Aucune politique particulière de gestion du capital n'est mise en œuvre par le Groupe.

Les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE détiennent 80,46 % du capital.

2.4 Impôts différés

Les principaux retraitements source d'imposition différée concernent les marques, les provisions réglementées, les subventions publiques, les profits internes sur stocks et des provisions.

La variation des impôts différés au bilan s'élève à +2 285 K€ (augmentation de l'impôt différé passif net), dont 1 342 K€ issus des entrées de périmètre.

Au compte de résultat :

- La variation de l'impôt différé enregistrée dans le résultat net s'élève à -1 840 K€ (produit d'impôt différé).
- La variation de l'impôt différé enregistrée dans le résultat global s'élève à -98 K€ au titre du retraitement des écarts actuariels de IAS 19R.

La preuve d'impôt est présentée au paragraphe 2.10.

Tableau de variation des impôts différés

en K€	A la clôture	A l'ouverture	Variation
Impôts différés actifs	922	951	-29
Impôts différés passifs	25 985	23 729	2 256
Impôt différé net	25 063	22 778	2 285

2.5 Provisions

Les provisions se répartissent de la manière suivante :

en K€	Provisions à l'ouverture	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Provisions non utilisées	Autres variations	Provisions à la clôture
Provisions pour pensions et obligations similaires	23 457	434	3 348	-1 892	-406	409	25 350
Provisions non courantes	23 457	434	3 348	-1 892	-406	409	25 350
Provisions pour risques	2 080	1 297	778	-903	-186	50	3 116
Autres provisions pour charges	112		303	-148			267
Provisions courantes	2 192	1 297	1 081	-1 051	-186	50	3 383

Les autres variations des provisions pour pensions et obligations similaires correspondent à hauteur de 351 K€ aux écarts actuariels inscrits dans le résultat global, soit 253 K€ net d'impôt, et aux écarts de conversion.

Les provisions pour pensions et obligations similaires comprennent essentiellement les indemnités de départ en retraite et sont calculées à chaque clôture.

Elles sont évaluées, charges sociales incluses, avec les principaux paramètres suivants :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- évolution des salaires
- actualisation du montant obtenu au taux de 0,83 %

Les montants versés à des organismes d'assurance sont déduits de la provision.

Variation nette de la provision pour pensions et obligations similaires

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Engagement à l'ouverture	23 457	23 329
Coût des services rendus	2 659	1 261
Coût financier	467	211
Mouvements de l'exercice	-1 584	-1 788
→ Dont nouvelles entrées	688	139
→ Dont sorties de l'exercice	-2 272	-1 927
Engagement hors écarts actuariels	24 999	23 013
Ecarts actuariels dans le résultat global	351	444
Engagement à la clôture	25 350	23 457

L'engagement comptabilisé couvre les obligations au titre du régime applicable aux sociétés françaises pour 19 842 K€ et des régimes applicables aux sociétés étrangères pour 5 508 K€.

2.6 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Tableau du risque de liquidité

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de Crédit	40 374	83 565	34 047	157 986
Dettes financières de location	9 372	22 365	5 106	36 843
Dettes financières diverses	181	7		188
Concours bancaires	34 430			34 430
Sous total	84 357	105 937	39 153	229 447
Comptes courants créditeurs	4 500		25 000	29 500
Intérêts courus	38			38
Total	88 895	105 937	64 153	258 985
<i>Intérêts estimés jusqu'à l'échéance</i>				2 876

- Dont dettes courantes 88 895 K€
- Dont dettes non courantes 170 090 K€

Les financements à moyen et long terme, hors la dette financière de location issue du traitement IFRS 16, font l'objet d'emprunts négociés à taux fixes.

La juste valeur des dettes financières est égale à la valeur comptable.

2.7 Programmes d'émissions & instruments financiers

Billets de trésorerie

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission et ont une durée maximale de 365 jours.

A la clôture de l'exercice, le montant émis était de 30 000 K€ sur un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 135 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de cinq ans. Les lignes de tirage sont indexées sur l'Euribor. Le coût d'engagement se situe en moyenne à 0,22 %. L'utilisation est soumise à une marge sur la base du montant et de l'échéance de chaque ligne

Les tirages ont une durée comprise entre dix jours et douze mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2019. Les covenants associés sont respectés.

Instruments financiers

Le Groupe utilisait des produits dérivés principalement pour faire face aux risques de taux sous forme de contrats Swap. Il n'y a plus de contrat en cours depuis le 31/12/2018.

Les opérations relatives à la couverture contre les risques de change sont non significatives sur l'exercice.

Le Groupe peut se servir de contrats d'options pour couvrir des transactions futures anticipées, notamment en USD pour les achats de matières premières.

2.8 Autres dettes courantes

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes reçus	1 736	1 483
Dettes fiscales et sociales	34 745	34 322
Fournisseurs d'immobilisations	3 892	2 938
Dettes diverses	16 575	15 811
Produits constatés d'avance	1 385	710
Total	58 333	55 264

2.9 Juste valeur des instruments financiers

Classes comptables et juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable dans l'état de situation financière.

en K€	Note	Actifs au coût d'acquisition	Désignés à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Total valeur comptable	Juste valeur
Participations non consolidées	2.1.6	6 896			6 896	6 896
Prêts	2.1.6			927	927	838
Autres créances	2.1.6			1 941	1 941	1 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif		179 250		179 250	179 250
Créances clients et comptes rattachés	2.2.2			107 694	107 694	107 694
Total actif		6 896	179 250	110 562	296 708	296 619

en K€	Note	Juste valeur instruments dérivés	Autres passifs financiers	Total valeur comptable	Juste valeur
Emprunts auprès des Ets de crédit	2.6		157 986	157 986	157 986
Dettes financières de location	2.6		36 843	36 843	36 843
Dettes financières diverses	2.6		188	188	188
Concours bancaires	2.6		34 430	34 430	34 430
Comptes courants créditeurs	2.6		29 500	29 500	29 500
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2.8		3 892	3 892	3 892
Dettes fournisseurs	Passif		71 098	71 098	71 098
Total passif		–	333 937	333 937	333 937

Hierarchie des justes valeurs

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

en K€	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif	179 250	–	–
Passif				
	–	–	–	–

2.10 Impôt sur les bénéfices – Preuve d’impôt

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de l'ensemble consolidé après impôt	17 067	12 480
Dépréciation des goodwill, net de profit d'acquisition	-4 316	
Impôts sur les bénéfices	7 344	2 292
Impôts différés	-1 840	152
Base fiscale consolidée	18 255	14 924
Taux d'impôt en vigueur Sté mère	33.33 %	33.33 %
Charge d'impôt théorique	6 085	4 975
Différences de taux d'imposition	-439	-5
Décalages d'imposition	-703	-1 695
Débets et crédits d'impôt	324	-556
Autres impacts	237	-275
Charge d'impôt effective	5 504	2 444

Impôts sur les bénéfices	7 344	2 292
Impôts différés	-1 840	152
Charge d'impôt dans les comptes consolidés à la clôture	5 504	2 444

2.11 Effectif du groupe et avantages au personnel

Effectif moyen	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	541	512
Employés	1 018	874
Ouvriers et autres salariés	2 072	1 671
Total	3 631	3 057
Dont groupes Eurowrap et Biella	629	

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies (en K€)	43 476	42 024
--	--------	--------

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) comptabilisé en diminution des charges de personnel s'est élevé à 3 560 K€ en 2018. Ce régime a été remplacé par une réduction de charges en 2019.

2.12 Produits et charges financiers

en K€	31/12/2019	31/12/2018
Participations & produits des autres immos financières	-	5
Revenus des autres créances et VMP	565	571
Autres produits financiers	107	137
Instruments financiers – variation de juste valeur	-	228
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Différences de change	2 086	2 135
Produits nets sur cession de VMP	-	-
Total des produits financiers	2 758	3 076
Dotation aux provisions et dépréciations	464	75
Intérêts et charges financiers	1 512	923
Instruments financiers – variation de juste valeur	-	-
Différences de change	1 895	1 812
Autres charges financières	460	264
Total des charges financières	4 331	3 074

2.13 Engagements hors bilan

➤ Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Les principes appliqués par le groupe sont décrits dans la note 13 de présentation des états financiers consolidés.

Au titre de l'exercice 2019, les quantités allouées s'élèvent à 63 859 tonnes et les émissions de CO₂ à 84 405 tonnes.

Le nombre de quotas restant à recevoir au titre de la période d'allocation est de 62 160 tonnes.

➤ Cautions et garanties

Exacompta Clairefontaine est caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.

2.14 Parties liées

Les sociétés du Groupe bénéficient de l'animation effectuée par les Ets Charles Nusse et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les locations d'ensembles industriels ou logistiques et de bureaux à certaines sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine sont faites aux conditions du marché. Ces contrats de location sont retraités en application de la norme IFRS 16.

Opérations effectuées par le groupe avec les Etablissements Charles Nusse.

en K€	31/12/2019	31/12/2018
<u>Bilan</u>		
Montants en compte courant :		
Dettes portant intérêt	25 000	15 000
Partie à court terme des dettes portant intérêt	4 500	8 000
<u>Compte de résultat</u>		
Charges financières	301	233
Redevances	1 291	1 349
Locations hors charges	6 773	6 664

2.15 Honoraires des commissaires aux comptes

Règlement ANC N° 2016-09 du 2 décembre 2016 relatif aux informations à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales.

en K€	31/12/2019	31/12/2018
SEREC AUDIT	344	338
BATT AUDIT	232	231
EY	138	
PWC	45	
Autres commissaires aux comptes	168	166
Total certification des comptes	927	735
EY	96	
PWC	8	
Total autres services	104	-

Les autres commissaires aux comptes sont essentiellement les contrôleurs légaux des filiales étrangères soit 9 cabinets pour 12 filiales en 2019.

Les autres services sont délivrés aux filiales étrangères des groupes Eurowrap et Biella.

3. INFORMATION SECTORIELLE

Cadrage avec le bilan consolidé :

- Les autres actifs affectés regroupent les stocks et les acomptes versés
- Les actifs non affectés sont constitués des créances d'impôt et des impôts différés actifs

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2019

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	285 754	540 945	-123 263	703 436
Amortissements nets des reprises	11 788	29 307		41 095
Dépréciations et provisions	232	966		1 198
Résultat opérationnel (hors goodwills)	11 068	8 712	48	19 828
Dépréciation des goodwills et badwill		-4 316		-4 316

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	114 443	189 489		303 932
<i>Dont investissements</i>	15 371	21 357		36 728
Goodwills		37 383		37 383
Créances clients	38 927	89 701	-20 934	107 694
Autres créances	2 653	14 875	-101	17 427
<i>Total au bilan</i>	41 580	104 576	-21 035	125 121
Autres actifs affectés	64 421	148 173	-3 139	209 455
<i>Actifs non affectés</i>				1 405
Total des actifs	220 444	479 621	-24 174	677 296

Passifs sectoriels

Provisions courantes	832	2 551		3 383
Dettes fournisseurs	23 388	68 637	-20 927	71 098
Autres dettes	16 179	42 265	-111	58 333
<i>Passifs non affectés</i>				3 829
Total des passifs	40 399	113 453	-21 038	136 643

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2019

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	398 479	276 723	28 234	703 436
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	247 496	50 203	6 233	303 932
<i>Dont investissements</i>	32 534	3 472	722	36 728
Goodwills	26 217	11 166		37 383
Créances clients	73 709	31 964	2 021	107 694
Autres créances	13 546	1 710	2 171	17 427
<i>Total au bilan</i>	87 255	33 674	4 192	125 121
Autres actifs affectés	176 707	26 055	6 693	209 455
<i>Actifs non affectés</i>				1 405
Total des actifs	537 675	121 098	17 118	677 296

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2018

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
<i>Compte de résultat sectoriel</i>				
Chiffre d'affaires	274 042	458 971	-129 914	603 099
Amortissements nets des reprises	11 963	16 138		28 101
Dépréciations et provisions	1 735	-2 218		-483
Résultat opérationnel (hors goodwill)	5 026	10 299	-403	14 922
Dépréciation des goodwill				-

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	109 125	117 099		226 224
<i>Dont investissements</i>	12 265	14 092		26 357
Goodwills		26 924		26 924
Créances clients	41 089	73 146	-22 029	92 206
Autres créances	3 196	12 736	-58	15 874
<i>Total au bilan</i>	44 285	85 882	-22 087	108 080
Autres actifs affectés	69 796	132 252	-3 193	198 855
<i>Actifs non affectés</i>				8 618
Total des actifs	233 206	362 157	-25 280	568 701

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 104	1 088		2 192
Dettes fournisseurs	23 561	59 469	-22 017	61 013
Autres dettes	16 324	39 021	-81	55 264
<i>Passifs non affectés</i>				163
Total des passifs	40 989	99 578	-22 098	118 632

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2018

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
Chiffre d'affaires	382 819	192 117	28 163	603 099
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	210 326	10 287	5 611	226 224
<i>Dont investissements</i>	23 661	2 391	305	26 357
Goodwills	26 924			26 924
Créances clients	76 831	13 719	1 656	92 206
Autres créances	13 451	394	2 029	15 874
<i>Total au bilan</i>	90 282	14 113	3 685	108 080
Autres actifs affectés	186 859	5 739	6 257	198 855
<i>Actifs non affectés</i>				8 618
Total des actifs	514 391	30 139	15 553	568 701

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés



Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
58, boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes consolidés « 3 - Changement de méthode comptable : IFRS 16 – Contrats de location » qui expose les incidences de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1er janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, sont décrits dans la note 9 du paragraphe « Présentation des états financiers consolidés » de l'annexe. Ils ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant net de 37 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des unités génératrices de trésorerie auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel les unités génératrices de trésorerie opèrent, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites en note 9 du paragraphe « Présentation des états financiers consolidés ». La valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les unités génératrices de trésorerie et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital (taux d'endettement, taux sans risque, prime de marché, beta de l'actif économique, et coût de la dette) permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 26 mars 2020.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE par l'assemblée générale du 31 mai 1996 pour le cabinet SEREC AUDIT et du 22 mai 2008 pour le cabinet BATT AUDIT.

Au 31 décembre 2019, le cabinet SEREC AUDIT était dans la 24ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BATT AUDIT dans la 12ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et Nancy, le 30 avril 2020

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Benoît GRENIER

Pascal FRANCOIS

RESOLUTIONS PRESENTEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2020

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le conseil d'administration et les commissaires aux comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2019.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur la proposition du conseil d'administration, de répartir et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2019	4 930 937,06 €
Affecté à titre de :	
Premier dividende	226 296,00 €
Second dividende	<u>3 168 144,00 €</u>
Total des dividendes	3 394 440,00 €
Affectation aux autres réserves	1 536 497,06 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 3,00 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2016	2,60	1 131 480
2017	2,70	1 131 480
2018	2,70	1 131 480

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale prend acte de l'absence sur l'exercice 2019 d'opérations relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des mandataires sociaux qui y est présentée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur François NUSSE, président directeur général présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (paragraphe 6).

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Jean-Marie NUSSE directeur général délégué, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (paragraphe 6).

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Jean-Claude Gilles NUSSE directeur général délégué, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (paragraphe 6).

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration renouvelle Monsieur François NUSSE, demeurant 105 rue de Lille à Paris 7^{ème}, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2025.

ONZIEME RESOLUTION

Les mandats des commissaires aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale statuant sur la proposition du conseil d'administration décide

- Le renouvellement de la société BATT AUDIT, 58 boulevard d'Austrasie – 54000 Nancy
- La nomination de la société ADVOLIS, 38 avenue de l'Opéra – 75002 Paris

Ces mandats, valables pour une durée de 6 ans, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2025.

